



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26
DATE DE LA CONVOCATION		
14 mai 2025		
DATE D'AFFICHAGE		
14 mai 2025		

SEANCE du 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mai à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.

Etaient présents : 17

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, RAHIN, BESOMBES,

Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CARRIERE (à partir de 18 h 08), PERON, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations : 09

M. BONTEMPS avait donné procuration à M. RENOUX

Mme MARTY avait donné procuration à Mme COMBA

Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme PEREZ

M. MIJOLE avait donné procuration à M. GUERRIOT

M. GOUSSET avait donné procuration à Mme MARTIN-RECUR

Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN

Mme VIOLTON avait donné procuration à Mme RAHIN

Mme BEGUE avait donné procuration à M. CHARRON

Mme COUESNON avait donné procuration à M. GAROUSTE

Absents : 01

M. PIRIOU

M. GAROUSTE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-04-01

**Adhésion au groupement de commandes relatif à la construction
d'unités de production photovoltaïque en vue de fournir de l'électricité
en autoconsommation pour les bâtiments communaux**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-4-4 du CGCT,

Vu le Code de la commande publique,



Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le 22/05/25

ID : 031-213104219-20250520-DEL2025_04_01-DE



Vu les statuts du SDEHG l'habilitant à coordonner un groupement de commandes relatif à la construction d'unités de production photovoltaïque en vue de fournir de l'électricité en autoconsommation pour les bâtiments communaux ;

Considérant la volonté de la commune de s'inscrire dans une démarche de transition énergétique et de développer la production d'énergie verte,

Considérant la volonté de la commune de réduire sa dépendance du marché de l'énergie et de disposer d'une meilleure visibilité à long terme de ses dépenses énergétiques,

Considérant que le SDEHG organise un groupement de commandes relatif à la construction d'unités de production photovoltaïque en vue de fournir de l'électricité en autoconsommation pour les bâtiments communaux auquel les membres du syndicat peuvent adhérer,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la construction d'unités de production photovoltaïque annexée à la présente délibération,

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions),

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes du SDEHG et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la construction d'unités de production photovoltaïque

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement et tout document y afférent,

AUTORISE le représentant du SDEHG à signer tout document en tant que coordonnateur du groupement.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 20 mai 2025

Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

